OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 22 088

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604818-20230627-DEAF202322088-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023

Date d'envoi de convocation : 20 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 27 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Jean-Louis ROUSSELIN, , Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Sylvie FICHET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : dépôt de deux autorisations d'urbanisme pour l'Espace du Littoral et le gymnase Michel Adam

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les contraintes réglementaires qui pèsent sur une commune pour la gestion de l'Espace du Littoral et du gymnase Michel Adam, tous deux classés en ERP2 ;

CONSIDERANT l'intérêt de solliciter un classement en ERP3 pour ces deux équipements ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

- **d'autoriser le maire, ou son représentant,** à déposer une autorisation d'urbanisme permettant de solliciter le déclassement de l'Espace du littoral et du gymnase Michel Adam en ERP3 ;
- **de signer tout document** permettant de concrétiser ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ; **Le Maire,**
Pour copie conforme,

Olivier ROCHE

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)